

Le 18 Décembre 2023



- Aux syndicats
- Aux membres du CSE-
CSSCT
- Aux DS/DSC
- Aux Uscba

Cher(e) s Camarades,

Poursuivant son travail de formation des militants et des syndiqués, la Fédération a programmé un **stage CSSCT** ouvert aux élus du Comité Social et Economique et aux membres des CSSCT qui aura lieu du :

14 au 18 Octobre 2024
à partir de 9 heures
à la Bourse du Travail à Bordeaux

Trouvez ci-joint les documents suivants :

- La demande de congé de formation à envoyer avant le 14 septembre 2024
- Un modèle de devis

Plusieurs cas se présentent :

Pour vous inscrire allez sur le lien ci-contre : [Cliquez-ici](#)

Attention : vous êtes dans une Entreprise de +300 Salariés ou si c'est votre premier mandat CSSCT faire une demande pour 5 jours de formations + Devis (**Faire la Demande A**)

C'est votre second mandat et vous êtes dans une entreprise de moins de 300 Salariés Faire une demande de trois jours de Formation CSSCT + 2 Jours en Congés de formation économique sociale et syndicale (**Faire les Demandes B+C**) + Devis.

Si vous n'êtes pas élu(e) dans un CSE, avant toute demande de congés auprès de l'employeur, prévenir Denis à l'URCBA au 06 42 46 74 17 afin de regarder pour la prise en charge de la Formation.

Dès votre inscription, vous vous engagez à participer au stage durant toute la durée prévue.

Recevez Camarades nos fraternelles salutations.

Le Bureau de l'URCBA CGT NA



STAGE CSE-CSSCT

Du 14 au 18 Octobre 2024 à Bordeaux

Code du travail Pour les membres de CSSCT

Article L. 2315-18

Modifié par LOI n°2021-1018 du 2 août 2021 - art. 39

Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique et le référent prévu au dernier alinéa de l'article [L. 2314-1](#) bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail prévues au chapitre II du présent titre, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat.

La formation est d'une durée minimale de cinq jours lors du premier mandat des membres de la délégation du personnel.

En cas de renouvellement de ce mandat, la formation est d'une durée minimale :

1° De trois jours pour chaque membre de la délégation du personnel, quelle que soit la taille de l'entreprise ;

2° De cinq jours pour les membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail dans les entreprises d'au moins trois cents salariés.

Sans préjudice des dispositions de l'article [L. 2315-22-1](#), le financement de la formation prévue au premier alinéa du présent article est pris en charge par l'employeur dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Conformément au I de l'article 40 de la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021, ces dispositions entrent en vigueur le 31 mars 2022. Se reporter aux conditions d'application prévues par le II de l'article susmentionné.

Modèle de demande de congé de formation économique pour les membres CSE-CSSCT qui font un premier mandat ou pour ceux appartenant à une entreprise de plus de 300 salariés.

Modèle de demande de congé de formation pour les membres CSE à la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) A adresser, à votre employeur, au moins 30 jours à l'avance (recommandé 60 jours avant) en accord avec votre syndicat. Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit en exigeant par un récépissé de votre dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception (par mail en demande un accusé réception de votre envoi et en conservant la date d'envoi).

DEMANDE A

Nom, prénom
Adresse

Madame / Monsieur le Directeur
Nom de la société
Adresse
Code postal et ville

A....., le.....

Objet : demande de congé de formation CSE-CSSCT

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles art. L2315-16 à 18, art. L2315-40/41, art. R.2315-9 à R.2315-22) du code du travail, et l'art. 9 point V du titre IV de l'ordonnance N°2017-1386 du 23/09/2017 permettant la formation des représentants du personnel désignés au CSE et CSSCT et l'article L 2325-44 pour ce qui concerne les conditions de la formation.

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du 14 Octobre 2024 au 18 Octobre 2024 en vue de participer à un stage de formation CSE- CSSCT, organisé par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Ce stage se déroulera à la Bourse du Travail 44, cours Aristide Briand à Bordeaux.

Je vous rappelle que le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et rémunéré comme tel.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame la directrice / Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

Modèle de demande de congé de formation économique pour les membres CSE-CSSCT ayant déjà fait un mandat et appartenant à une Entreprise de moins de 300 salariés 3 jours (faire 2 demandes B+C)

Modèle de demande de congé de formation pour les membres CSE à la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) A adresser, à votre employeur, au moins 30 jours à l'avance (recommandé 60 jours avant) en accord avec votre syndicat. Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit en exigeant par un récépissé de votre dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception (par mail en demande un accusé réception de votre envoi et en conservant la date d'envoi).

DEMANDE B

Nom, prénom

Adresse

Madame / Monsieur le Directeur

Nom de la société

Adresse

Code postal et ville

A....., le.....

Objet : demande de congé de formation CSE-CSSCT

Courrier envoyé en recommandé avec A.R. ou remis contre reçu.

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles art. L2315-16 à 18, art. L2315-40/41, art. R.2315-9 à R.2315-22) du code du travail, et l'art. 9 point V du titre IV de l'ordonnance N°2017-1386 du 23/09/2017 permettant la formation des représentants du personnel désignés au CSE et CSSCT et l'article L 2325-44 pour ce qui concerne les conditions de la formation.

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du 14 Octobre 2024 au 16 Octobre 2024 en vue de participer à un stage de formation CSE- CSSCT, organisé par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Ce stage se déroulera à la Bourse du Travail 44, cours Aristide Briand à Bordeaux.

Je vous rappelle que le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et rémunéré comme tel.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame la directrice / Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

Modèle de demande de congé de formation économique pour les membres CSE-CSSCT - de 300 à envoyer avec la demande précédente B pour faire 5 jours

Votre demande de congé de formation économique, sociale et syndicale est à adresser, à votre employeur, dès que vous êtes d'accord et à minima 30 jours à l'avance.

*Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception. Le congé de formation économique, sociale et syndicale, est accordé sur demande des salariés. Il est de droit, sauf si l'employeur estime, après avis de comité d'entreprise, que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise. **Tout refus doit être motivé et notifié à l'intéressé dans les huit jours qui suivent le dépôt de la demande.** En cas de litiges, le salarié peut saisir le conseil des prud'hommes statuant en référé.*

DEMANDE C

000

Nom et prénom du salarié
Adresse
Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur de
l'entreprise ou de l'établissement
.....
Adresse
Code Postal et Ville
A....., le ... /... /....

Objet : demande de congé de formation économique, sociale et syndicale
Courrier Envoyé en recommandé avec A.R. ou remis contre reçu.

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,
Conformément aux articles L.2145-5 et suivants du Code du Travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise

Du Jeudi 17 Octobre 2024 au Vendredi 18 Octobre 2024,

En vue de participer à une formation économique, sociale et syndicale organisée par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que conformément à l'article L 2145-6 du code du travail modifié par l'ordonnance N°2017-1386 du 22 Septembre 2017 (V), le salarié bénéficiant du congé de formation économique et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

NOM :

Signature :

